

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2023-26 : Réalisation de l'animation et de la direction de l'ALSH « La Boite à Malices » au sein de l'école Emile Loubet de Grignan (26230) du 6 au 17 février 2023_ Changement de prestataire

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

Vu les statuts de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan et notamment la définition de la compétence action sociale d'intérêt communautaire, dont la gestion et l'animation de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH),

CONSIDERANT que par Décision n°2023-01 du 5 janvier 2023, le lot 1 : Réalisation de l'animation et de la direction de l'ALSH « La Boite à Malices » au sein de l'école Emile Loubet de Grignan (26230) dans le cadre du marché à procédure adaptée pour l'organisation de l'Accueil de Loisirs Intercommunal Sans Hébergement « La Boite à Malices », pour l'année 2023 hors vacances d'été, a été attribué à l'association AGC, sise, 24 place Cardinal Maury à Valréas (84600),

CONSIDERANT que l'association AGC a informé la CCEPPG, par mail en date du 24 janvier 2023, ne pas être en mesure de fournir le personnel nécessaire au bon fonctionnement du service et donc d'assurer la réalisation de l'animation et de la direction de l'ALSH « La Boite à Malices » dans les conditions requises, le contrat a été résilié par courrier recommandé en date du 30 janvier 2023,

CONSIDERANT l'urgence à trouver un prestataire apte à assurer cette mission due par la CCEPPG aux familles de son territoire,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire de l'association IFAC, sise, 23 rue de la République à Marseille (13002), relative à la réalisation de l'animation et de la direction de l'accueil de loisirs « La Boite à Malices », au sein de l'école Emile Loubet de Grignan (26230), pour la période des vacances d'hiver, soit du lundi 6 au vendredi 17 février 2023, étant précisé que le coût TTC de cette prestation pour cette période est estimé à 10 798 € dont :

- Coût animateurs : 6 974 €
- Coût directeur : 2 024 €
- Coût goûters : 200 €
- Coût sortie/intervenant : 1 600 €
- Coût hébergement : 1 200 €

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le 03/02/2023

ID : 084-200040681-20230203-DP_2023_26-DE



Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à Mme la Préfète de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 3 février 2023

Le Président,

Patrick ADRIEN

